

l'eau jusqu'aux genoux, cela aide à se décider. Je suis bien sûr qu'elle parlait, non seulement en son nom, mais au nom de toutes les autres femmes de cette région du Manitoba qui ont été chassées de leur foyer.

Nous connaissons la cause de ces inondations. Il se peut que nous n'ayons encore trouvé aucun moyen de les contenir. Nous savons qu'à la suite de certaines conditions hivernales une inondation est presque inévitable. Lorsque l'hiver est froid, sec, presque sans neige,—ce qui fait épaisir considérablement la glace sur les rivières,—et lorsque le printemps est froid, sans ruissellement, et est suivi d'une fonte soudaine, dans l'espace de quelques semaines on se trouve en présence de la situation que nous connaissons présentement.

La santé des gens court des dangers manifestes. On me permettra ici encore de rendre hommage à la Croix-rouge qui accomplit de l'excellente besogne; non seulement la division canadienne mais aussi celle des États-Unis. La Croix-rouge du Canada et celle des États-Unis collaborent étroitement au soulagement de la souffrance humaine. Les municipalités font également leur part en ce qui concerne la prévention de la propagation de certaines maladies virulentes comme la typhoïde.

Il y a eu pertes de vie, ce qui est tragique. Il y a eu aussi perte de biens, ce qui est l'est moins, sans doute, mais ce qui reste très grave pour ceux qui ont à en souffrir. Un grand nombre de personnes ne sont pas encore relevées pécuniairement des inondations de 1948 et voici qu'encore une fois elles voient détruire leurs maisons, voire leurs meubles. Voilà ceux au nom de qui nous voulons tous parler. Ce sont eux qui ont besoin qu'on les aide à se rétablir. Remarquons que ce n'est pas eux qui demandent qu'on les aide, mais d'autres, ailleurs, qui estiment que ce désastre est de portée nationale et qu'il appartient donc à la nation de venir en aide à ceux qui en ont besoin.

Dans ses observations, le ministre de la Justice signalait qu'on ne pouvait faire grand chose en ce qui concerne le Canada seulement. C'est à voir, il me semble. On me permettra de formuler ici une proposition à l'intention du ministre des Travaux publics (M. Fournier) car, selon l'ingénieur municipal de Winnipeg, M. W. D. Hurst, il reste quelque chose qu'on peut faire pour diminuer les graves conséquences des inondations. Un député a signalé,—c'est, je crois, notre collègue de Provencher (M. Jutras),—que ce ne sont pas les quarante premiers pieds d'une inondation qui font le plus de mal, mais les deux ou trois derniers. Si on pouvait trouver

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

un moyen d'accélérer l'écoulement des eaux, on pourrait abaisser ou ralentir cette ultime hausse de deux ou trois pieds. Voilà ce que disait M. Hurst, qui est, je le rappelle, l'ingénieur municipal de la ville de Winnipeg:

De Middlechurch jusqu'à St-Andrews, ou à peu près, on trouve dans le lit de la rivière un barrage immergé, appelé Lister's Rapids. Ce barrage a environ sept ou huit milles de long. Il y a plusieurs années, la Commission provinciale d'assèchement et d'autres organismes ont étudié la possibilité d'aménager un chenal à travers ce barrage immergé, destiné à faciliter l'écoulement de l'eau, au rythme de 75,000 pieds cubes par seconde. On estimait à cette époque qu'il faudrait, à cette fin, supprimer environ un million de verges cubes de pierre. Je ne crois pas qu'on ait récemment refait ces calculs, mais il est certain que les frais seraient considérables.

Le coût de ce projet serait si élevé que la ville de Winnipeg ne pourrait pas, sans aide, se charger de ces travaux. Voici donc un travail dont le ministère des Travaux publics pourrait peut-être se charger après l'avoir étudié et jugé pratique.

M. Hurst poursuit:

D'après les autorités du gouvernement fédéral, cette digue submergée est la principale caractéristique de la régularisation de la rivière dans cette région.

Puisqu'il en est ainsi, j'espère que lorsque la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires, le ministre des Travaux publics pourra nous donner des renseignements à ce sujet. De nouveau je tiens à répéter qu'à mon avis, il s'agit ici d'un désastre national et qu'il ne suffit pas que le ministre de la Justice dise que nous allons attendre et voir quelle tournure prendra la situation. Bien des gens qui ont déjà été gravement touchés veulent savoir dès maintenant ce qu'on fera pour eux. Après tout, même si la dissension existe au sein du gouvernement manitobain, cela ne nous excuse pas de ne rien faire. Il se peut que le premier ministre du Manitoba pense que nous sommes en présence d'un fléau national et que le Parlement fédéral doit prendre sa part de responsabilités. Le premier ministre suppléant du Manitoba attend pour voir d'où vient le vent. Je ne crois pas que son attitude soit très louable, particulièrement du point de vue de ceux qui ont subi beaucoup plus de pertes que les gens comme moi. Je le répète, l'étendue des pertes est si considérable qu'il appartient au Parlement canadien de venir en aide à ceux qui ont tellement besoin de secours.

M. H. W. Winkler (Lisgar): Vendredi soir dernier, le réseau national prêtait au maire de Morris l'affirmation selon laquelle les neuf-dixièmes de la ville de Morris (Manitoba) étaient inondés et que les eaux montaient sans cesse. En prenant la parole cet